Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE

Direction des affaires culturelles

ARRÊTÉ

Portant nomination à la commission régionale du patrimoine et des sites de Guyane, et sa délégation permanente

LE PREFET DE LA REGION GUYANE,
PREFET DE GUYANE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.612-1, L.612-2 et R.710-5 à R.710-10 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

ARRETE

Article 1er : Sont nommés membres de la commission régionale du patrimoine et des sites de Guyane, pour une durée de quatre ans :

a) En qualité de membres de droit :

TITULAIRE
Le préfet de région ou son représentant
Le directeur des affaires culturelles ou son représentant
Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
Le chef du service chargé des monuments historiques à la DAC ou son représentant
Le commandant du groupement de gendarmerie ou son représentant
Le conservateur des antiquités et objets d'art ou son représentant (CDAOA)

b) En qualité de fonctionnaires de l'État, compétents dans le domaine des monuments historiques, de l'archéologie ou de l'inventaire général du patrimoine culturel :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS

Mme Marie-Blanche Potte, conservateur du patrimoine spécialité monuments historiques, en charge de la Guyane	M. Eric Gassies, ingénieur archéologue
M. Michel Verrot, directeur-adjoint des affaires culturelles	Mme Amélie Lalloyeau, ingénieure des monuments historiques

c) En qualité de titulaires d'un mandat électif national ou local :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Rolande Chalcot-Lefay, 11ème vice-présidente, déléguée à la culture, au patrimoine et aux identités	M. Mécène Fortuné, 14ème vice-président délégué à l'action sociale et solidaire
M. Léon Bertrand, maire de Saint-Laurent du Maroni	Mr. Franck Thomas, adjoint en charge de la culture
Mme Marie-Laure Phinéra-Horth, maire de Cayenne	Mme Sandra Trochimara, 5ème maire-adjointe, déléguée à la Culture.
Mme Cornélie Sellali-Bois-Blanc, maire d'Iracoubo	Mme Ingrid Alcindor, 2ème adjointe
Mme Elainne Jean, conseillère territoriale	Mme Laurietta Desmangles, conseillère territoriale

d) En qualité de personnalités qualifiées dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, du patrimoine ou de l'ethnologie :

TITULAIRES
Mme Sophie Baillon, directrice du conseil architecture, urbanisme et environnement
M. David Carita, directeur du musée Alexandre Franconie
M. Touine Kouata, qualifié dans le domaine de la culture et du patrimoine bushinengé
M. Mickaël Mestre, archéologue, responsable d'opérations
M. Félix Tiouka, qualifié dans le domaine de la culture et du patrimoine amérindien

e) En qualité de représentants d'associations :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Nathalie Cazelles, présidente de l'association Aïmara	M. Yannick Le Roux, président de l'association du patrimoine archéologique et architectural de la Guyane (APAAG)

Pascal Gombauld, délégué régional du pôle Antilles-Guyane de la fondation du patrimoine	Mme Marie Fleury, présidente de l'association Gadepam

Article 2 : Sont nommés membres de la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites de Guyane, pour une durée de quatre ans à compter de la même date :

a) En qualité de membres de droit :

TITULAIRES
Le directeur des affaires culturelles ou son représentant
Le directeur-adjoint des affaires culturelles, ou son représentant
Le conservateur du patrimoine spécialité monuments historiques, en charge de la Guyane, ou son représentant
Le chef du service chargé des monuments historiques à la DAC ou son représentant

a) En qualité de membres désignés par le représentant de l'État :

TITULAIRES	**SUPPLÉANTS**
M. David Carita, directeur du musée Alexandre Franconie	
Mme Nathalie Cazelles, présidente de l'association Aïmara	M. Yannick Le Roux, président de l'association du patrimoine archéologique et architectural de la Guyane (APAAG)
Mme Marie-Laure Phinéra-Horth, maire de Cayenne	Mme Sandra Trochimara, 5ème Maire-adjointe, déléguée à la Culture.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Guyane.

Cayenne, le 08 juin 2016

Le préfet
Signé
Martin JAEGER